



Syndicat
Olivier de Serres

Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Publié le

SLO

ID : 007-240700245-20221024-CS2022_29-DE

COMITE SYNDICAL du 24 octobre 2022

Délibération n° CS 2022-29

Rapport sur la Qualité et le Prix du Service public d'eau potable (R.P.Q.S.) – Exercice 2021

Le Comité Syndical du Syndicat Olivier de Serres s'est réuni le lundi 24 octobre 2022, à 18 heures, à la Maison de l'Eau – 705, route de la Gare - 07580 Saint Jean le Centenier, sous la présidence de son Président en exercice, Monsieur Joseph FALLOT.

Date de convocation : 10 octobre 2022.

Présents : Mesdames Sylvie EBERLAND (LANAS), Brigitte MICHEL (Lanas), Nadège RIEUSSET (Lussas), Agnès DUDAL (Mirabel), Michèle GILLY (Saint Laurent sous Coiron).
Messieurs Yannick GUENARD (Berzème), Cédric MALLET (Berzème), Jean-Pierre LADREYT (C.A.P.C.A.), Mickaël CROS (Darbres), Jean-Pierre GLADIEUX (Darbres), Michel PASTRE (Lavilledieu), Jean-Pierre COLLIGNON (Lavilledieu), Antoine LAINE (Lussas), Gilbert MARCON (Mirabel), Jean-Yvon MAUDUIT (Rocheolombe), Eric TOULOUZE (Rocheolombe), Joseph FALLOT (Saint Germain), Charles RICHARD (Saint Germain), Jean-François CROZIER (Saint Gineys en Coiron), Driss NAJI (Saint Jean le Centenier), Didier BOYER (Saint Jean le Centenier), Emmanuel RAOUX (Saint Laurent sous Coiron), Jean-Claude BACCONNIER (Saint Maurice d'Ardèche), Jean-Jacques GIRARD (Saint Maurice d'Ardèche), André MATHIEU (Saint Maurice d'Ibie), Marc ARNAUD (Saint Pons), Stéphane CHAUSSE (Villeneuve de Berg), Antoine ALBERTI (Vogüé).

Excusés : Mesdames Mireille GUIVARC'H (Rocheolombe, suppléée par Eric TOULOUZE), Vanessa VIVERT PERRIER (Saint Gineys en Coiron, procuration à Jean-François CROZIER), Marie FARGIER (Villeneuve de Berg, procuration à Stéphane CHAUSSE).
Messieurs Christophe COIN (C.A.P.C.A.), Stéphane PEREYRON (Saint Andéol de Berg), Gaël EPISSÉ, (Vogüé, procuration à Antoine ALBERTI).

Absents : Madame Chantal GORIANOFF (Saint Pons).
Messieurs Didier LOYRION (Saint Andéol de Berg), Serge VALLOS (Saint Maurice d'Ibie).

Procuration de vote : 3

- Vanessa VIVERT PERRIER à Jean-François CROZIER
- Marie FARGER à Stéphane CHAUSSE
- Gaël EPISSÉ à Antoine ALBERTI.

Membres en exercice : 36 **Présents :** 28

Quorum : 19.

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (R.P.Q.S.) d'alimentation en eau potable est un document réglementaire produit annuellement par le Syndicat pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu en matière de distribution de l'eau potable sur l'année écoulée. Ce rapport comprend notamment une liste minimale d'indicateurs techniques et financiers. Il doit être présenté et adopté par l'assemblée délibérante au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et déposé en préfecture.

Après sa validation par le Comité Syndical, le R.P.Q.S. est adressé aux collectivités adhérentes du Syndicat pour être mis à disposition des usagers.

Le rapport est projeté et commenté en séance par le technicien Eau et Assainissement de la collectivité.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité, soit 31 voix Pour**, le Comité Syndical adopte le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service, exercice 2021, tel que présenté, et joint en annexe de la présente délibération.

Formalités de publicité
effectuées le 30 novembre 2022

Le Président,
Joseph FALLOT.

